

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire LAVAUR, Maire.

Présents : Karine DE LA CONCEPTION. Morgan BABOULENE. Jean CORREIA. Valérie RICARD. Stéphanie RIBEIRO. Jean-Pierre CARDOSO. Charlotte BERTIN. Anaïs FOURCASSIÉ. Cindy MANSO. Karine BONNETAT. Christelle MAZEYRIE.

Absents :

Procurations : Damien COLLIER. Nicolas FERNANDEZ. Rémi DEBAYE.

Secrétaire de séance : Christelle MAZEYRIE.

A- DELIBERATIONS :

01/ : Désignation du référent Environnement de la Commune auprès du SYDED DU LOT :

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un service public départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau-potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des compétences.

M. le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis-à-vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, ainsi qu'à l'amélioration du tri sélectif.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doit être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- Assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux...),
- Développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...),
- Faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- Faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux évolutions du mode de tarification du service de gestion des déchets.

M. Le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects.

Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2020, si les conditions sanitaires le permettent, afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que référent environnement :

M. CARDOSO Jean-Pierre

VOTE : POUR 15

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

02/ : Vote du taux des Taxes Directes Locales 2020 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2020 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition à appliquer à chacune des trois taxes directes locales pour l'année 2020.

- Décide de voter les taux suivants portés au cadre II de l'état 1259 intitulé « état de notification des taux d'imposition de 2020 de la taxe d'habitation et des taxes foncières à savoir :

	Taux votés	Bases d'imposition Prévisionnelles 2020	Produit des taxes directes attendu pour 2020
TAXE HABITATION :	12.65%	Figé	
FONCIER BATI	24.80%	500 400	124 099,20 €
FONCIER NON BATI	202.45%	15 200	30 772,40 €
		Produit fiscal attendu :	154 871,60 €

VOTE : POUR : 15

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

03/ : Vote du Budget Primitif 2020 Lotissement Les Vitarelles :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du Lotissement Les Vitarelles de la Commune pour l'exercice 2020 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 65 298,89 €
RECETTES : 65 298,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 64 098,89 €
RECETTES : 64 098,89 €

VOTE : POUR 15

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

04/ : Vote du Budget Primitif 2020 Multiservices :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif budget Multiservices de la Commune pour l'exercice 2020 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 9 602,95 €
RECETTES : 9 602,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 38 720,13 €
RECETTES : 38 720,13 €

VOTE : POUR 15

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

05/ : Décision Modificative n°1 BP Commune 2020 :

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05

Collectivité : COMMUNE DE TRESPoux RASSIELS

Date de Convocation :	Décisions N° :	Membres : En Exercice : 15	Présents : 15	Votants : 15
15.06.2020	1			
Le 25/06/2020 Le Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de LAVAUr Pascal.				
Présents : Karine DE LA CONCEPTION. Morgan BABOULENE. Jean CORREIA. Valérie RICARD. Stéphanie RIBEIRO. Jean-Pierre CARDOSO. Charlotte BERTIN. Anaïs FOURCASSIÉ. Cindy MANSO. Karine BONNETAT. Christelle MAZEYRIE.				
Absents :				
Procurations : Damien COLLIER. Nicolas FERNANDEZ. Rémi DEBAYE.				
Secrétaire de séance : Christelle MAZEYRIE.				

Objet : DECISION 01

Crédits supplémentaires Budget Commune 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020.

COMPTES DEPENSES

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
INVESTISSEMENT	16	1641	EMPRUNTS A TAUX FIXE	26 000,00
INVESTISSEMENT	21	2184	MOBILIER	7 000,00
INVESTISSEMENT	21	21571	MATERIEL ROULANT	43 000,00
INVESTISSEMENT	21	21318	TRAVAUX	236 000,00
INVESTISSEMENT	21	2152	Installations de voirie	9 500,00
INVESTISSEMENT	21	2112	Terrains de voirie	-6 000,00
Total				315 500,00

COMPTES RECETTES

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
INVESTISSEMENT	16	1641	EMPRUNT A TAUX FIXE	69 788,00
INVESTISSEMENT	13	1323	SUBV. EQUIP. NON TRANSF DEPARTEMENT	81 515,00
INVESTISSEMENT	13	1321	SUBV. EQUIP. NON TRANSF ETAT	164 197,00
FONCTIONNEMENT	73	73111	Taxes Foncières et d'habitation	4 800,00
FONCTIONNEMENT	74	74834	ETAT COMPEN EXO T.F	200,00
FONCTIONNEMENT	74	74835	ETAT COMPEN T.HABITATION	700,00
FONCTIONNEMENT	74	7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	2 300,00
FONCTIONNEMENT	74	7472	SUBVENTIONS - REGIONS	-8 000,00
Total				315 500,00

VOTE : POUR 15

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

06/ : Désignation délégués communaux au Territoire d'Energies du Lot (FDEL) :

M. le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation des nouveaux Comités.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune dans le secteur d'énergie de TRESPoux-RASSIELS du Territoire d'Energie Lot qui, conformément à l'article cinq des statuts de ce syndicat, sont au nombre de un titulaire et de un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués au Territoire d'Energie Lot :

Délégué titulaire :

Mme BONNETAT Karine

Délégué suppléant :

M. DEBAYE Rémi

VOTE : POUR 15

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

07/ : Désignation des délégués de la Commission Communale des Impôts Directs :

M. le Maire expose aux conseillers que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts directs (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission est composée de 7 membres :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Les 6 commissaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFIP). Elle est réalisée à partir de la liste de contribuables remplissant les conditions proposée par délibération **en nombre double** dressée par le conseil municipal.

Il convient en conséquence d'établir une liste de proposition de 24 personnes appelées à siéger à la commission (12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants).

	Civilité	Nom	Prénom
1	Mme	BERTIN	Charlotte
2	Mme	MAZEYRIE	Christelle
3	Mme	RICARD	Valérie
4	Mme	FOURCASSIÉ	Anaïs
5	M.	CARDOSO	Jean-Pierre
6	M.	FELZINES	Patrice
7	Mme	SOUBIROU	Christiane
8	Mme	MARQUES	Elizabeth
9	Mme	CASSAN	Magali
10	M.	CARULLA	Jean-Claude
11	M.	BABOULENE	Morgan
12	Mme	BONNETAT	Karine
13	Mme	RIBEIRO	Stéphanie
14	M.	CORREIA	Jean
15	M.	FERNANDEZ	Nicolas
16	Mme	MANSO	Cindy
17	M.	COLLIER	Damien
18	Mme	DE LA CONCEPTION	Karine
19	M.	DEBAYE	Rémi
20	Mme	COMBARIEU	Delphine
21	M.	MORENAUD	Jérôme
22	Mme	ASNAR	Ohria
23	M.	FOURCASSIÉ	Jacques
24	Mme	BARTEZ	Nicole

POUR : 15

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

08/ : Attribution d'une aide financière Chambre des Métiers du Lot :

La chambre des Métiers du Lot nous informe par courrier que 4 de nos administrés sont en apprentissage et nous sollicite afin d'apporter un soutien financier à hauteur de 80€ par apprentis afin de contribuer, à la formation de ces jeunes, au développement de l'emploi dans les entreprises lotoises et de permettre à certains d'entre eux confrontés à des difficultés financières de pouvoir continuer cette formation à travers l'intervention du Fonds Social des apprentis de l'Ecole des Métiers du Lot.

Le Maire de la Commune propose au Conseil Municipal de contribuer en attribuant une aide financière d'un montant de 320 € à la Chambre des Métiers du Lot.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 320€ à l'école des métiers et autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette subvention.

Cette somme sera inscrite au budget 2020 de la commune de Trespoux-Rassiels.

VOTE : POUR : 15

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

09/ : Demande de Subvention auprès de la Région Occitanie – Achat de matériel :

En 2019, La commune a aménagé un premier tronçon de voie verte constituant une alternative à la route départementale pour les piétons et les cyclistes reliant le bourg centre aux hameaux à proximité. L'Etat, la Région Occitanie et le Département du Lot ont participé au financement de ce projet. Autour de ce projet, la commune a pris appui sur l'association Arbres Haies Paysages 46 pour des plantations de haies champêtres, de la régénération naturelle assistée et du conseil de gestion et d'entretien de l'existant.

La commune de Trespoux-Rassiels a souhaité aussi intégrer une gestion raisonnée et durable de l'arbre dans tous ces projets d'aménagements et étendre l'entretien des rideaux de végétations de l'ensemble de ses chemins ruraux. En alternative à la pratique unique des rotors, la commune de Trespoux-Rassiels a choisi d'investir dans des outils mécaniques permettant une gestion plus raisonnée des linéaires arborés.

L'équipement est constitué par un tracteur de capacité et gabarit adapté ainsi que d'un lamier et d'un sécateur sur bras d'épareuse ainsi que d'un broyeur à végétaux. L'utilisation de ce matériel sera proposée aux communes voisines afin d'élargir le territoire sur lequel ces techniques raisonnées seront mises en pratique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès de la région Occitanie.

Plan de financement :

Coût total de l'opération H.T :	45 360.00 €
Région Occitanie	13 608.00 €
Participation commune	31 752.00 €

VOTE : POUR 15

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

B-Informations :

Multiservices ; le conseil municipal envisage de construire une terrasse au Multiservices et M. et Mme GOMES s'engagent à prendre en charge la fermeture de celle-ci ainsi que la porte.

Maison médicale ; les dentistes ont renoncé à venir s'installer à la maison médicale mais une Orthophoniste (Delphine COURRIER) est très intéressée.

Les travaux de la maison médicale ont repris le 22 Juin, les menuiseries sont posées. La fin des travaux sera probablement en Novembre 2020.

L'école ; l'effectif est en légère augmentation. Pascal LAVAUUR a rencontré le DASEN et a insisté pour obtenir des postes d'enseignants plus stables. Le poste de direction était gelé par le DASEN. Mais il s'est engagé à nommer un titulaire à titre provisoire sur le poste de Laetitia GUICHARD pour cette année et un titulaire à titre définitif pour la rentrée de l'année suivante. C'est Sonia SABIANI qui assurera la direction à la rentrée de Septembre 2020.


Voirie ; Pascal LAVAUUR explique les travaux qui ont eu lieu au Bourg. Leur but étant de dégager le passage pour les riverains lorsque M. JOUVES Fabien se fait livrer. L'entreprise chargée de ces travaux n'a pas fait de demande d'arrêté de circulation à la mairie et la route est endommagée. La mairie de TRESPoux-RASSIELS va boucher les trous causés par les travaux en attendant que le Conseil Communautaire refasse la route en 2021.

Stéphanie RIBEIRO demande quand la chicane sera terminée. Pascal LAVAUUR répond que les travaux seront lancés lorsque les notifications des subventions du Conseil Départemental seront reçues. Peut-être à l'automne.

Déchets verts ; Charlotte BERTIN demande s'il y a un dépôt de déchets verts sur la commune de TRESPoux-RASSIELS. La réponse est non, il faut les amener à la déchetterie de Cahors. Les conseillers municipaux ont évoqué l'idée de prévoir un terrain communal pour y accueillir les déchets verts des habitants et de les broyer afin de pouvoir faire du compost.

Distribution des masques ; Karine BONNETAT a préparé les enveloppes contenant les masques à distribuer sur la commune et invite chaque conseiller à prendre les enveloppes à distribuer dans son secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le M

Pascal LAVAUUR

La Secrétaire de séance

Christelle MAZEYRIE

